



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-troisième session

4-13 février 2015

Point 3 a) du programme provisoire\*

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain**

### **Déclaration présentée par HelpAge International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

Le développement social peut être défini comme un processus de changement structurel et sociétal à travers lequel les individus et les groupes sociaux réalisent des améliorations associées au bien-être et compatibles avec le principe de la justice.

L'ampleur et la vitesse de l'évolution démographique au XXI<sup>e</sup> siècle imposent des ajustements à tous les niveaux des sociétés dans le monde. Une population vieillissante présente un éventail de possibilités et de défis, et les répercussions sociales, économiques et environnementales de cette tendance démographique mondiale doivent être maîtrisées et mises au service d'un développement social renforcé.

Les États Membres qui se penchent sur la problématique du développement social à la cinquante-troisième session de la Commission du développement social disposent d'une chance inédite de repenser et de débattre des questions de développement social et de vieillissement, et d'y apporter des réponses conséquentes, dans le processus intergouvernemental en cours relatif au cadre de développement durable pour l'après-2015. Ce cadre doit tenir compte du fait qu'à l'horizon 2030, il y aura plus de personnes âgées de plus de 60 ans que d'enfants de moins de 10 ans. Déjà, deux-tiers de la population mondiale est composée de personnes de plus de 60 ans qui vivent dans les pays en développement, et sur les 15 pays qui comptent actuellement plus de 10 millions de personnes âgées, 7 sont des pays en développement.

La vision de l'après-2015 du Secrétaire général déclinée dans le rapport intitulé « A life of dignity for all: accelerating progress towards the Millennium Development Goals and advancing the United Nations development agenda beyond 2015 », décrit un programme ambitieux, transformateur et universel qui soit applicable à tous les pays et qui ne laisse personne de côté. Les États Membres s'accordent sur la nécessité d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir le développement durable pour tous à l'horizon 2030. De concert avec ses partenaires à travers le monde, HelpAge International partage cette vision qui consiste à ne laisser personne de côté, et qui est pleinement fondée sur les principes des droits de l'homme, y compris l'universalité, la non-discrimination, l'égalité, la participation, l'autonomisation et la responsabilité effective. L'organisation se félicite que le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable, adopté par consensus en septembre 2014, s'articule autour de cette vision et inscrit des mesures en vue d'apporter des réponses au vieillissement de la population et aux personnes âgées dans un certain nombre d'objectifs et de cibles. L'organisation est heureuse de constater que ce document constituera la principale assise sur laquelle les objectifs du développement durable seront intégrés dans le programme de l'après-2015.

Néanmoins, l'organisation a pleine conscience que les références à l'âge ne garantissent pas que les éléments de langage utilisés dans le document final du Groupe de travail ouvert seront retenus dans l'instrument final négocié. Il faut redoubler d'effort pour s'assurer que la prise de décision soit réactive et responsable envers les citoyens âgés. Le dialogue sur le développement social renforcé doit être également axé sur les personnes de tous âges et de toutes compétences et doit

intégrer les différences et promouvoir l'égalité des chances pour tous tout au long de leur vie.

Pour réaliser cet objectif, le développement social renforcé et le programme de l'après-2015 doivent s'appuyer sur des accords existants sur le vieillissement, conclus lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en 2002, et s'articuler autour d'eux; ces accords sont énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Le document de Madrid préconise une approche ascendante responsable pour mettre en œuvre ses dispositions, ce qui signifie que les femmes et les hommes âgés devraient être informés de son contenu et consultés sur sa mise en œuvre.

La responsabilité effective constituera le socle du nouveau cadre et devrait s'étendre à tous les citoyens de tous âges. Les questions de responsabilité pour les personnes âgées importent car nombreux sont ceux qui pensent cette frange de la société n'est ni visible, ni écoutée, ni prise en compte. La concertation avec les personnes âgées est au cœur du travail de HelpAge International, et les personnes âgées font preuve de cohérence dans leurs messages. Elles ont une vision claire des problèmes auxquels elles sont confrontées, de la nature des contributions qu'elles apportent à la famille et à la société et de ce qu'elles attendent de leur gouvernement et de la société dans laquelle elles vivent. Elles demandent la sécurité financière (actuellement, dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, seule une personne sur quatre de plus de 65 ans touche une pension de retraite), l'accès à des soins de santé adéquats et abordables, le droit d'être à l'abri des violences, des abus et des discriminations, l'accès à un emploi décent à des conditions de travail raisonnables, aux possibilités de recyclage et de formation continue, ainsi qu'à un environnement favorable qui rejette l'isolement, la discrimination et, en retour, favorise les interactions sociales et la participation. Elles demandent que leurs droits soient consacrés dans une convention. Ces préoccupations doivent être articulées dans un développement social renforcé et dans le programme de développement durable, assorti de cibles et d'indicateurs pour mesurer le progrès et la responsabilité effective envers les personnes âgées.

L'on peut retrouver ces indicateurs dans l'indice Global AgeWatch Index, qui en est à sa deuxième année, un outil mis au point par HelpAge International pour mesurer le progrès des pays en vue d'améliorer la qualité de la vie et le bien-être des personnes âgées. L'indice 2014 couvre 96 pays, représentant 91 % de la population mondiale des personnes âgées de plus de 60 ans. Ses domaines et indicateurs sont recueillis à partir des données comparables à l'échelle internationale qui relèvent du domaine public, et permettent de mesurer la pauvreté en terme de revenu, d'état de santé, d'éducation et d'emploi ainsi que des aspects de l'environnement favorable comme l'accès aux transports publics, les libertés civiles, la sécurité physique et les interactions sociales. Bien que le rapport 2014 de l'Index indique que des efforts sont consentis dans plusieurs pays pour améliorer la qualité de la vie et le bien-être des personnes âgées, il indique aussi que chaque pays peut améliorer son système. Ce rapport pose clairement que la croissance économique à elle seule ne suffit pas pour améliorer le bien-être des personnes âgées. En outre, il montre qu'à trop focaliser sur la croissance économique on a entraîné une accentuation de l'inégalité des revenus, laissant de nombreuses personnes âgées sans revenu, sans nourriture, sans soins de santé, et par ailleurs, confrontées à l'insécurité et à la précarité.

L'inégalité des revenus est une préoccupation des pays développés et des pays en développement, tant pour les jeunes que pour les personnes du troisième âge. Elle justifie d'autant plus l'absolue priorité d'élargir et de promouvoir la protection sociale, qui est au cœur du contrat social entre l'État et ses citoyens et qui est un élément essentiel pour un mode de vie sain, une existence productive et une durabilité environnementale. Au-delà de la pauvreté et de l'inégalité, la protection sociale soutient la réalisation d'objectifs multiples. Nous nous réjouissons que l'une des cibles proposées pour l'éradication de la pauvreté dans le cadre de l'après-2015 intègre une mise en œuvre progressive des planchers de protection sociale.

Le rapport du Global AgeWatch Index 2014 démontre à quel point il est urgent d'avoir un meilleur service de santé pour tous les âges. Le vieillissement de la population et la survie de millions d'autres personnes à la quarantaine et à la vieillesse constituent sans doute aucun une réussite de la santé publique au cours du siècle passé. Cependant, au fur et à mesure que nous vieillissons, les services de santé sont de plus en plus défaillants dans de trop nombreux pays. Comme le vieillissement des populations est la norme dans tous les pays, l'approche de santé fondée sur la durée de la vie, qui met l'accent sur le droit de tous à un accès équitable aux services de santé à tous les âges, doit être hiérarchisée, en allant des plus jeunes aux plus vieux.

Le travail décent à un âge avancé est un autre droit humain fondamental, qui favorise le développement social et durable et encourage la cohésion sociale et les sociétés harmonieuses. Partout, la population active, rémunérée ou non, vieillit. Par exemple, on constate dans plusieurs pays que les populations d'agriculteurs vieillissent plus vite que les populations urbaines et l'ensemble des populations rurales. Ainsi, les objectifs du développement durable doivent permettre aux personnes âgées non seulement d'avoir un revenu régulier et prévisible mais aussi une vie laborieuse décente si elles le souhaitent et d'obtenir la reconnaissance de leurs droits en tant que travailleurs. En effet, plusieurs personnes âgées vivant dans les pays en développement se voient refuser ces droits; elles travaillent dans le secteur informel sans contrats, ni sécurité ni avantages et sont mal rémunérées, dans des environnements non sécurisés, humiliants et préjudiciables à la santé. En raison de la pauvreté, l'analphabétisme, la discrimination fondée sur l'âge, la mauvaise santé et l'absence de pensions retraites, il est de plus en plus courant que les femmes et les hommes âgés assument un travail essentiel mais non reconnu et non rémunéré, tel que le fait de prendre soin et de garder les enfants et les petits enfants, surtout ceux qui sont affectés par la pauvreté, la migration et le VIH/sida.

La discrimination fondée sur l'âge et le sexe est toujours présente et doit être éradiquée. Il est temps de mettre un terme au double fardeau de la discrimination basée sur l'âge et le sexe. Les femmes de plus de 55 ans constituent déjà un cinquième de la population féminine du monde, et 54 % de toutes les personnes âgées de 60 ans ou plus sont des femmes, ce chiffre passe à 62 % de personnes âgées de 80 ans et plus. Il est d'une importance capitale que les mesures de renforcement du développement social, ainsi que du programme de développement durable, reconnaissent la nécessité de soutenir les femmes âgées, leur aspiration à une vie digne et leur droit à des conditions de vie décentes. En dépit de leurs nombreuses contributions à la famille et à la communauté, les femmes âgées sont très souvent toujours invisibles et considérées comme quantité négligeable.

Repenser et renforcer le développement social dans le monde d'aujourd'hui se traduit, pour les femmes et les hommes âgés, par une garantie de la visibilité, une écoute et de la prise en compte. Le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour un développement durable fournit une orientation importante lorsqu'il affirme que « les données sont essentielles à la prise de décision et constituent la matière première de la responsabilité effective. Sans données de haute qualité qui fournissent des informations fiables aux fins appropriées en temps opportun, la conception, le contrôle et l'évaluation de politiques efficaces est une œuvre quasi-impossible ». Le rapport contient des arguments en faveur des données ventilées sur toute la vie, indiquant que les données relatives aux personnes de plus de 49 ans ne sont pas toujours systématiquement recueillies dans des enquêtes sur les ménages, et que « l'une des principales inégalités se trouve entre celles qui sont comptées et celles qui ne le sont pas. Dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, des millions de personnes de tous âges se sont vues refuser des services de base et la protection de leurs droits parce qu'ils ne figurent pas sur les registres officiels ».

Reconnaître que les systèmes de données actuels ne sont pas adaptés au vieillissement du monde contemporain est un pas dans la bonne direction. L'absence de données sur le vieillissement escamote les questions qui concernent les personnes âgées dans les politiques et les actions de développement. C'est pourquoi, une action globale et coordonnée s'impose à tous les niveaux du système de données, de la collecte à l'exploitation, et de tous les partenaires, pour améliorer la qualité et l'éventail de données sur les femmes et les hommes âgés. Par ailleurs, les données doivent être à portée de main des citoyens âgés pour leur permettre de participer à un processus décisionnel qui favorise le développement durable et exiger des comptes à leurs gouvernements.

### **Conclusion**

Les personnes âgées du monde entier demandent que les efforts pour renforcer le développement social et créer un cadre de développement durable et transformateur après 2015 prennent en compte leurs préoccupations et y répondent. Elles demandent qu'elles soient vues et entendues. Elles réclament une approche à la prise de décision inclusive sur la vie entière et un avenir sécurisé pour leurs enfants et leurs petits-enfants. Elles réclament la sécurité, l'autonomie et la dignité en vieillissant.

### **Principales recommandations**

L'organisation souhaite émettre les recommandations suivantes :

- S'appuyer sur les engagements pris par les États Membres à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, et les mettre en œuvre, pour garantir le développement social et le bien-être pour toutes les personnes du troisième âge.
- Veiller à que le cadre de l'après-2015 soit fondé sur les principes des droits de l'homme, y compris l'universalité, la non-discrimination, l'égalité, la participation, l'autonomisation et la responsabilité effective
- Mettre en œuvre des systèmes nationaux de protection sociale universelle, y compris des planchers de protection sociale, dans tous les pays en s'inspirant

de la recommandation n° 202 de l'Organisation internationale du travail relative aux planchers nationaux de protection sociale.

- Répondre aux besoins de santé des personnes âgées à travers des systèmes de santé intergénérationnels et appropriés de concert avec une cible autonome sur les maladies non transmissibles qui insistent sur la prévention, le traitement, la gestion et la prestation des soins de santé.
  - Veiller à ce que les engagements sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient accompagnés par la reconnaissance explicite qu'ils bénéficieront à les femmes de tous âges.
  - Définir et arrêter des indicateurs pour le cadre qui reflètent la réalité de la population vieillissante et de la vie des personnes âgées. Ces indicateurs doivent être fondés sur des données ventilées par sexe et par âge sans limite maximale d'âge.
-